



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2017-4

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2017

Sommaire

9901_Autres services

- 76-2017-01-05-002 - Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du 5 janvier 2017 à Mr BORGHINO (2 pages) Page 3
- 76-2017-01-05-004 - Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du 5 janvier 2017 à Mme DU MESNIL-ADELEE (2 pages) Page 6
- 76-2017-01-05-003 - Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du 5 janvier 2017 à Mme TABEAU (2 pages) Page 9

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Seine-Maritime

- 76-2017-01-06-002 - Décision 06 01 2017 affectation RUC et IT-CT sections en UD (6 pages) Page 12
- 76-2017-01-06-003 - Décision 06 01 2017 organisation de l'intérim sections en UD (28 pages) Page 19
- 76-2017-01-04-004 - Décision délégation de signature UD 76 Janvier 2017 (8 pages) Page 48
- 76-2017-01-05-001 - Suddélégation GDECKER aux DAT 5 Janvier 2017 (2 pages) Page 57

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

- 76-2017-01-04-006 - Arrêté du 04 janvier 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public au niveau du Pont de Brotonne, RD 490, sur le ressort des communes de Saint Nicolas de Bliquetuit (76940) et de Rives-en-Seine (Caudebec en-Caux 76490) le vendredi 06 janvier 2017 de 08h00 à 18h00 (3 pages) Page 60
- 76-2017-01-04-007 - Arrêté du 04 janvier 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public dans la commune de Barentin (76360), route départementale 6015, au niveau de la zone commerciale du Mesnil Roux, Rond-Point dit d'« Aldi », le samedi 07 janvier 2017 de 08h00 à 18h00. (3 pages) Page 64

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

- 76-2016-12-29-006 - Arrêté 16-192 du 29 décembre 2016 portant modification des limites d'arrondissement du département de la Seine-Maritime (12 pages) Page 68

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

- 76-2016-12-22-012 - arrêté de composition CHSCT en date du 22 décembre 2016 (3 pages) Page 81
- 76-2017-01-04-005 - Composition du Comité Technique de la Préfecture de la Seine-Maritime (3 pages) Page 85

9901_Autres services

76-2017-01-05-002

Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du
5 janvier 2017 à Mr BORGHINO

Délégation signature de Mr Lechevallier DISP Rennes du 5 janvier 2017



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

**Arrêté du 5 janvier 2017 portant délégation de signature à Monsieur Barthélémy BORGHINO
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de ROUEN**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 août 2013 portant nomination de Monsieur Barthélémy BORGHINO à la maison d'arrêt de Rouen en qualité de chef d'établissement à compter du 9 septembre 2013

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 août 2014 portant mutation de Madame Agnès BIBAUD à compter du 1^{er} octobre 2014 en qualité d'Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Barthélémy BORGHINO, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Rouen, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Rouen, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Barthélémy BORGHINO, délégation de signature est donnée à Madame Agnès BIBAUD Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine Maritime

Fait à Rennes, le 5 janvier 2017

Le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44

9901_Autres services

76-2017-01-05-004

Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du
5 janvier 2017 à Mme DU MESNIL-ADELEE

Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du 5 janvier 2017



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

**Arrêté du 5 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Sophie DU MESNIL-ADELEE
en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation
de SEINE-MARITIME**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 13 avril 2016 de prise en charge, dans le cadre d'un détachement, de Madame Sophie DU MESNIL-ADELEE à compter du 7 septembre 2015 en qualité de directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 août 2013 portant mutation de Madame Isabelle MARECHAL à compter du 1er septembre 2013 en qualité d'Adjointe à la Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Sophie DU MESNIL-ADELEE, Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Maritime, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Maritime, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Madame Sophie DU MESNIL-ADELEE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MARECHAL adjointe à la directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime

Fait à Rennes, le 5 janvier 2017

Le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44

9901_Autres services

76-2017-01-05-003

Délégation signature Mr Lechevallier DISP de Rennes du
5 janvier 2017 à Mme TABEAU

Délégation signature de Mr Lechevallier DISP Rennes du 5 janvier 2017



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Arrêté du 5 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Murielle TABEAU en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LE HAVRE

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 septembre 2016 portant mutation de Madame Muriel TABEAU à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 mai 2016 portant mutation de Madame Claudine LEMESLE-BEAUCHEMIN à compter du 1^{er} mars 2014 au centre pénitentiaire de Le Havre en qualité d'Adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Muriel TABEAU, Directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre pénitentiaire de Le Havre, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre pénitentiaire de Le Havre , et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Madame Muriel TABEAU, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LEMESLE-BEAUCHEMIN, Adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime

Fait à Rennes, le 5 janvier 2017

Le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Rennes

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châtillon
CS 23 131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi en
Seine-Maritime

76-2017-01-06-002

Décision 06 01 2017 affectation RUC et IT-CT sections en
UD

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE
ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL
DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1^{er} janvier 2016 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER, dans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu la décision du 26 mai 2016 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur DECKER, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 30 septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie par délégation portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime;

Vu la décision du 6 janvier 2017 du DIRECCTE de Normandie portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

DÉCIDE

Article premier : Les directeurs adjoints du travail désignés sont nommés en qualité de responsable d'unité de contrôle et placés sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de Seine Maritime.

► Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) : Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) : Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) : Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) : Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

L'intérim des responsables d'unité de contrôle désignés ci-dessus est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail ;
- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

Article deux : Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date 21 mars 2016 susvisé, et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

► Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section 76-1-1 : Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail ;
- Section 76-1-2 : Madame Estelle THEVENOT, contrôlease du travail ;
- Section 76-1-3 : Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail ;
- Section 76-1-4 : Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail ;
- Section 76-1-5 : Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail ;
- Section 76-1-6 : Monsieur David RIVE, inspecteur du travail ;
- Section 76-1-7 : Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail ;
- Section 76-1-8 : Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe ;
Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail, pour les communes dépendant du canton de Saint-Valery en Caux ;
Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail, pour les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux
- Section 76-1-9 : Monsieur David RIVE, inspecteur du travail, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe ;
Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail, pour les communes dépendant des cantons de Neufchâtel en Bray et de Londinières
- Section 76-1-10 : Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail ;
- Section 76-1-11 : Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail.

► Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-2-1** : Monsieur David MOREL, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-2** : Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail ;
- Section **76-2-3** : Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-4** : -
- Section **76-2-5** : Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-6** : Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-7** : Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-8** : Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-9** : Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-10** : Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-11** : Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-12** : -

► Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-3-1** : -
- Section **76-3-2** : Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail ;
- Section **76-3-3** : Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail ;
- Section **76-3-4** : -
- Section **76-3-5** : Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-6** : Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-7** : Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-8** : Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-9** : Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-10** : Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail.

► Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-4-1** : Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-2** : Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-3** : Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-4** : Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-5** : Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-6** : Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail ;
- Section **76-4-7** : Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-8** : Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-4-9** : Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail ;

- Section **76-4-10** : Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-11** : Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail ;
- Section **76-4-12** : Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-13** : Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail ;
- Section **76-4-14** : Madame Magali MARION, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 29 juin 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime.

Article trois : Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°76-1

- Section **76-1-4** : le contrôle est confié à **Madame Estelle THEVENOT**, contrôleuse du travail de la section 76-1-2 en ce qui concerne les entreprises et établissements employant au moins 50 salariés relevant du régime général ;
- Section **76-1-8** : le contrôle est confié à **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section 76-1-7 en ce qui concerne les entreprises et établissements employant au moins 50 salariés situés dans les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux.

► Unité de contrôle n°76-2 :

- Section **76-2-3** : le contrôle est confié à **Madame Nathalie LEBRETON**, inspectrice du travail de la section 76-2-2,

► Unité de contrôle n°76-4 :

- section **76-4-2** : le contrôle est confié à **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11** ;
- section **76-4-3** : le contrôle est confié à **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- section **76-4-5** : le contrôle est confié à **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-4-13** ;
- section **76-4-8** : le contrôle est confié à **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1**.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la présente décision, en cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle compétent, l'intérim est assuré en application des dispositions de l'article premier de la décision du 6 janvier 2017 prévoyant l'organisation de l'intérim des sections. .

Article quatre : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► **Unité de contrôle n°76-1 :**

- Section **76-1-1** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Section **76-1-2** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Section **76-1-4** : ces décisions sont prises par **Madame Corinne HUET**, directrice adjointe du travail, responsable de l'Unité de Contrôle ;
- Section **76-1-5** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Section **76-1-8** : ces décisions sont prises par :
 - **Monsieur Fabien CHEVALIER**, inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-10**, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe ;
 - **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-9**, pour les communes dépendant du canton de Saint Valery en Caux ;
 - **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-7**, pour les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux ;
- Section **76-1-11** : ces décisions sont prises :
 - pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail, relevant du secteur maritime ou fluvial, dont le contrôle est confié à la présente section : par **Madame Magali MARION**, inspectrice du travail de la section **76-4-14** ;
 - pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail : par **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail de la section **76-1-6**.

► **Unité de contrôle n°76-2 :**

- Section **76-2-3** : ces décisions sont prises par **Madame Nathalie LEBRETON**, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Section **76-2-4** : ces décisions sont prises par **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Section **76-2-6** : ces décisions sont prises par **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Section **76-2-7** : ces décisions sont prises par **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Section **76-2-8** : ces décisions sont prises par **Monsieur Christophe GARCIN**, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Section **76-2-12** : ces décisions sont prises :
 - pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section, hors les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs: par **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;

► Unité de contrôle n°76-3 :

- Section **76-3-3** : ces décisions sont prises par **Madame Virginie DUVAL**, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Section **76-3-9** : ces décisions sont prises par **Madame Elodie ALMERAS**, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.

► Unité de contrôle n°76-4 :

- Section **76-4-2** : ces décisions sont prises par **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11** ;
- Section **76-4-3** : ces décisions sont prises par **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- Section **76-4-5** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-13** ;
- Section **76-4-7** : ces décisions sont prises par **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;
- Section **76-4-8** : ces décisions sont prises par **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1**.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 29 juin 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article cinq : Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

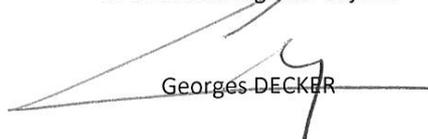
Article six : Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, tout agent désigné aux articles un et deux a compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de Seine Maritime.

Article sept : Les dispositions de la décision du 30 septembre 2016 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine Maritime sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article huit : Monsieur Georges DECKER, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 06 janvier 2017

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation
Le Directeur régional adjoint


Georges DECKER

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi en
Seine-Maritime

76-2017-01-06-003

Décision 06 01 2017 organisation de l'intérim sections en
UD

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE
DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1^{er} janvier 2016 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER sans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu la décision du 26 mai 2016 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Georges DECKER, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 6 janvier 2017 du DIRECCTE de Normandie portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu la décision du 30 septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie par délégation portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime;

DÉCIDE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

► **Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) :**

– l'intérim de **Monsieur Antoine SIMEON**, contrôleur du travail de la section **76-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10**.

– l'intérim de **Madame Estelle THEVENOT**, contrôleuse du travail de la section **76-1-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;

- Madame Sandra BURIDON, contrôlease du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7**.
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

– l'intérim de **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôlease du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail de la section **76-1-11** ;

– l'intérim de **Madame Muriel LAINE**, contrôlease du travail de la section **76-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôlease du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail de la section **76-1-11** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôlease du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôlease du travail de la section **76-2-6** ;

- Madame Edith ANGOT, contrôlease du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôlease du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôlease du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6**.

– l'intérim de **Monsieur Florent ORLANDI**, contrôleur du travail de la section **76-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Estelle THEVENOT, contrôlease du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail de la section **76-1-4** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôlease du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôlease du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôlease du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôlease du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôlease du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;

– l'intérim de **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail de la section **76-1-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1**.

– l'intérim de **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section **76-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1**.

– l'intérim de **Monsieur Fabien Chevalier, Madame Patricia DURAND et Madame Muriel LAINE** respectivement inspecteur et contrôleuses du travail de la section **76-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Monsieur Jean-Christophe PRAULT et Monsieur David RIVE**, inspecteurs du travail de la section **76-1-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1**.
- Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôlease du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôlease du travail de la section **76-1-11** ;

– l'intérim de **Monsieur Fabien CHEVALIER**, inspecteur du travail de la section **76-1-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôlease du travail de la section **76-1-4**.

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;

– l'intérim de **Madame Patricia DURAND**, contrôleuse du travail de la section **76-1-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section **76-4-14** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10**.

► **Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) :**

– l'intérim de **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;

- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame LEBRETON Nathalie**, inspectrice du travail de la section **76-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame Murielle MAHIEU**, contrôleuse du travail de la section **76-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;

- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**.

– l'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section **76-2-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Christophe GARCIN, Inspecteur du travail de la section **76-2-11** pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail de plus de 50 salariés de la présente section ;

En fonction des absences et des empêchements de Monsieur Christophe GARCIN, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne sa section d'affectation.

- Madame Sandra BURIDON, **contrôleuse du travail de la section 76-3-9** pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail de moins de 50 salariés de la présente section ;

En fonction des absences et des empêchements de Madame Sandra BURIDON, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini ci-après :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;

- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**.

– l'intérim de **Monsieur Michaël PRIEUX**, inspecteur du travail de la section **76-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7**.
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame Catherine AUTONNE**, contrôleuse du travail de la section **76-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1**.

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Madame Edith ANGOT**, contrôleuse du travail de la section **76-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2**.
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Madame Isabelle POISSON**, contrôleuse du travail de la section **76-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8**.

– l'intérim de **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;

- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3**.
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Monsieur Christophe GARCIN**, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

- l'intérim de l'agent de contrôle de la section **76-2-12** est assuré par :
 - pour ce qui concerne les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs :
à **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
 - pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements de moins de 50 salariés et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section : à **Madame Murielle MAHIEU**, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
 - pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements de plus de 50 salariés et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section : à **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
 - pour ce qui concerne les établissements relevant du régime général, hors les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs, l'intérim de la section 76-2-12 est ainsi réparti:
 - **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** Rue Lamauve (incluse), Boulevard Gambetta (exclue), rue Eau de Robec (exclue), rue D'Amiens (incluse), à **Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5** ;
 - **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** : la Rue de la République (exclue), Rue D'Amiens, (exclue), Boulevard Gambetta (exclue), Quai de Paris (inclue) ainsi que **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** : Rue Louis Ricard (incluse), Route de Neufchâtel (incluse), Rue de Vaucouleurs (incluse), Rue Domremy (incluse), Rue Jean Mermoz (incluse), Rue Gibert (incluse), Avenue Georges Métayer (incluse), Boulevard de Verdun (incluse), Rue Saint Hilaire (exclue) Rue de l'Orbe (exclue), Rue du Bourg Abbé (exclue), à **Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6** ;
 - **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** : Avenue George Métayer (exclue), Boulevard de Verdun (exclue), Route de Darnétal (exclue), rue des Canadiens (inclue), Rocade NORD EST à **Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8** ;
 - **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** : Place du Général de Gaulle (+place de l'Hôtel de Ville)(inclue), Rue du Bourg Abbé (inclue), Rue de l'Orbe (inclus), Rue d'Amiens (exclue), rue Edouard Adam (incluse), Inclus les rues limitrophes à la rue Eau de Robec (Rue Célestins + Rue Macé + Rue Chantereine + Impasse Romulus) à **Monsieur Sébastien ROLAND, Inspecteur du travail de la section 76-2-9** ;
 - **Pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** : La route de Darnétal (inclue), la Rocade NORD EST (incluse), Boulevard de Gambetta (exclue) à **Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11.**

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-2-12 vacante, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

► **Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) :**

– l'intérim de l'agent de contrôle de la section **76-3-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur les communes de Amfreville la Mivoie, Belbeuf, Boos, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Quevreville la Poterie, Saint Aubin Celloville et Ymare ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail domiciliés sur la commune de Rouen ;

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-3-1, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

– l'intérim de **Monsieur Jean-Louis SPATZ**, inspecteur du travail de la section **76-3-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôlease du travail de la section **76-3-9**.

– l'intérim de **Monsieur Stéphane LEDET**, contrôleur du travail de la section **76-3-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2**.
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;

– l'intérim de l'agent de contrôle de la section **76-3-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant au moins 50 salariés domiciliés sur la commune de Saint Aubin les Elbeuf ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant moins de 50 salariés domiciliés sur les communes de Saint Aubin les Elbeuf et Orival ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section 76-3-5, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant au moins 50 salariés domiciliés sur la commune de Rouen ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3, pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises, des établissements et lieux de travail employant moins de 50 salariés domiciliés sur la commune de Rouen ;

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-3-4, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

– l'intérim de **Madame Sylvie GEIGER**, inspectrice du travail de la section **76-3-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôlease du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Sandrine LANGLOIS**, inspectrice du travail de la section **76-3-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;

- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Virginie DUVAL**, inspectrice du travail de la section **76-3-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Séverine HAUTECOEUR**, inspectrice du travail de la section **76-3-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**.
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Sandra BURIDON**, contrôleuse du travail de la section **76-3-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.

– l'intérim de **Madame Elodie ALMERAS**, inspectrice du travail de la section **76-3-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3**.
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

► **Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) :**

– l'intérim de **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;

– l'intérim de **Monsieur Richard TEINTURIER**, contrôleur du travail de la section **76-4-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Monsieur Thierry BLAY**, contrôleur du travail de la section **76-4-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Sabrina AUGER**, inspectrice du travail de la section **76-4-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;

– l'intérim de **Monsieur Didier DORE**, contrôleur du travail de la section **76-4-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héroïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Monsieur Sylvain HERUBEL**, inspecteur du travail de la section **76-4-6** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.

– l'intérim de **Monsieur Mathieu AMANS**, contrôleur du travail de la section **76-4-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Marilyne FLOURIOT**, contrôleuse du travail de la section **76-4-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Elodie LEBORGNE**, inspectrice du travail de la section **76-4-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôlease du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3.
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.

– l'intérim de **Madame Nathalie DE CHANTELOUP**, inspectrice du travail de la section **76-4-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;

- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-4-13**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

– l'intérim de **Madame Magali MARION**, inspectrice du travail de la section **76-4-14**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

Article deux: L'intérim de **Madame Corinne HUET**, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-1, est, pour exclusivement l'exercice des fonctions de contrôle et la prise de décision dans le ressort territorial de la section **76-1-4** tels que prévu par l'article quatre de la décision du 6 janvier 2017 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-2** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-3** ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-4** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;

Article trois : Les dispositions de la décision du 30 septembre 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article quatre : Monsieur Georges DECKER, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 6 janvier 2017

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation
Le Directeur régional adjoint

Georges DECKER

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi en
Seine-Maritime

76-2017-01-04-004

Décision délégation de signature UD 76 Janvier 2017

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE NORMANDIE**

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-MARITIME**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

VU le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

VU le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER dans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime ;

VU la décision en date du 26 octobre 2016 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime,

D E C I D E

Article premier : Délégation permanente est donnée à Monsieur Georges DECKER, directeur régional adjoint et responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés ci-dessous, dans les limites du ressort territorial de son unité.

Thèmes	Références
Contrat d'apprentissage	
Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage	Articles L.6225-4 et R.6225-9 du Code du travail
Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage	Article L.6225-5 du Code du travail
Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance	Article L.6225-6 du Code du travail
Autorisation ou refus de levée de l'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis	Article R.6225-11 du Code du travail
Contrat de génération	
Contrôle de conformité des accords et des plans d'action et observations sur leur mise en œuvre	Articles L.5121-13, L.5121-15, R.5121-32 et R.5121-37 du Code du travail
Mise en demeure en cas d'absence d'accord ou de plan d'action ou de non-conformité de celui-ci	Articles L.5121-14 et R.5121-33 du Code du travail
Mise en demeure en cas de défaut de transmission ou de transmission incomplète du document annuel d'évaluation	Articles L. 5121-15 et R.5121-38 du Code du travail
Application de la pénalité en cas d'absence de régularisation	Articles L.5121-14, L.5121-15, R.5121-34 et R.5121-38 du Code du travail
Contrat de professionnalisation	
Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations patronales	Article R.6325-20 du Code du travail
Groupement d'employeurs	
Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'employeurs	Articles L.1253-17, D.1253.7 et D.1253-8 du Code du travail
Agrément, refus ou retrait d'agrément d'un groupement d'employeurs et demande de changement de convention collective	Articles R.1253-19 à R.1253-29 du Code du travail

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Opposition à la mise en œuvre d'un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Articles L.1143-3 et D.1143-6 du Code du travail

Application de la pénalité en cas d'absence d'accord ou de plan d'action

Articles L.2242-8, 2°, et L.2242-9, R.2242-5 et R.2242-8 du Code du travail

Appréciation de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle (rescrit)

Articles L.2242-9-1 et R.2242-9 à R.2242-11 du Code du travail

Négociation annuelle sur la rémunération

Application de la pénalité en cas de manquement à l'obligation de négociation annuelle sur les salaires effectifs

Articles L.2242-5, 1°, et L.2242-5-1 du Code du travail

Dépôt légal des conventions et accords collectifs de travail et plans d'action

Récépissé de dépôt des conventions et accords d'entreprise ou d'établissement ainsi que des plans d'action, et leurs avenants et annexes, ainsi que des conventions de branche et accords professionnels ou interprofessionnels agricoles, et autres textes soumis au dépôt légal

Articles D.2231-3, 2^{ème} alinéa, D.2231-4 et D.2231-8 du Code du travail

Durée du Travail

Dépassement individuel à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail

Articles L.3121-24, R.3121-8, R.3121-9, R.3121-11 et R.3121-16 du Code du travail
Articles L.713-2 et L.713-13, I, du Code rural et de la pêche maritime

Dépassement individuel à la durée hebdomadaire maximale absolue du travail

Articles L.3121-21, R.3121-8, R.3121-9 et R.3121-10 du Code du travail
Article L.713-2 du Code rural et de la pêche maritime

Dépassement collectif à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité sur le plan local ou départemental (articles L.3121-25 du Code du travail et L.713-13, I, du Code rural et de la pêche maritime)

Articles R.3121-8 et R.3121-14 du Code du travail

Santé, sécurité et conditions de travail

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse	Articles L.4721-1 et R.4721-1 du Code du travail
Approbation des études de sécurité en matière d'activités pyrotechniques ou de chargement et de déchargement de substances ou objets explosifs Demande de compléments d'information ou d'essais complémentaires	Article R.4462-30 du Code du travail
Dérogation à certaines dispositions en matière de prévention du risque pyrotechnique pour la mise en œuvre d'impératifs de sécurité dans des installations déterminées	Article R.4462-36 du Code du travail
Approbation de l'étude de sécurité pyrotechnique sur les chantiers de dépollution pyrotechnique Demande d'essais ou de travaux complémentaires	Article 8 du décret n°2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié
Autorisation des établissements à pratiquer eux-mêmes la formation des travailleurs en milieu hyperbare	Article 2, II, et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991 modifié
Dispense de formation appropriée à l'hyperbarie pour les travailleurs titulaires d'une référence de formation équivalente au certificat d'aptitude à l'hyperbarie et délivrance d'une attestation d'équivalence	Article 2, III, de l'arrêté du 28 janvier 1991 modifié
Dérogation en matière de voies et réseaux divers de chantiers de construction de bâtiment	Articles R.4533-6 et R.4533-7 du Code du travail
Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat de travail temporaire à des travaux dangereux	Articles L.1251-10, L.4154-1, D.1251-2, R.4154-5, 1 ^{er} alinéa, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail
Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat à durée déterminée à des travaux dangereux	Articles L.1242-6, L.4154-1, D.1242-5, R.4154-5, 1 ^{er} alinéa, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail
Dispense à l'obligation de mettre des douches journalières à la disposition du personnel qui effectue les travaux insalubres ou salissants	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Dispense en matière de risques d'incendie et d'explosions et évacuation (maître d'ouvrage ou établissement)	Articles R.4216-32 et R.4227-55 du Code du travail
Avis sur plan de réalisation de mesures rétablissant des conditions normales de santé et de sécurité au travail	Article L.4741-11 du Code du travail

<p>Autorisation de dépassement provisoire du nombre maximum d'enfants accueillis dans un local dédié à l'allaitement</p>	<p>Article R.4152-17 du Code du travail</p>
<p>Jeunes travailleurs</p>	
<p>Suspension de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans</p>	<p>Article L.4733-8 du Code du travail</p>
<p>Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans</p>	<p>Article L.4733-9 du Code du travail</p>
<p>Interdiction temporaire de recruter ou d'accueillir des jeunes, travailleurs ou stagiaires, âgés de moins de 18 ans</p>	<p>Article L.4733-10 du Code du travail</p>
<p>Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée</p>	
<p>Homologation ou refus d'homologation de la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée</p>	<p>Articles L.1237-14 et R.1237-3 du Code du travail</p>
<p>Intéressement, participation, épargne salariale</p>	
<p>Retrait ou modification de dispositions illégales contenues dans un accord de participation ou d'intéressement ou dans un plan d'épargne salariale</p>	<p>Article L.3345-2 du Code du travail</p>
<p>Accusé réception des dépôts</p>	<p>Articles R.3332-6, D.3313-4, D.3323-7 et D.3345-5 du Code du travail</p>
<p>Travailleurs à domicile</p>	
<p>Demande de contrôle de la comptabilité du donneur d'ouvrage</p>	<p>Article R.7413-2 du Code du travail</p>
<p>Emploi d'étrangers sans titre de travail</p>	
<p>Notification en matière de solidarité financière du donneur d'ordre</p>	<p>Article D.8254-7 du Code du travail</p>
<p>Avis à l'OFII sur les modalités de mise en œuvre de la contribution spéciale à recouvrer</p>	<p>Article D.8254-11 du Code du travail</p>
<p>Indemnisation des travailleurs privés d'emploi</p>	
<p>Détermination du salaire de référence prévu à l'article 68, paragraphe 1 du règlement (CEE) n°1408/71</p>	<p>Article R.5422-3 du Code du travail</p>

Offres d'emploi

Demande de transmission concernant les offres anonymes d'emploi

Articles L.5332-4, R.5332-1 et R.5332-2 du Code du travail

Publicité des comptes des organisations syndicales et professionnelles

Accusé de réception des documents comptables déposés par les organisations syndicales ou professionnelles

Article D.2135-8 du Code du travail

Contrôle et validation des demandes de consultation des comptes annuels déposés

Représentation du personnel

Suppression du mandat de délégué syndical ou de représentant de la section syndicale

Articles L.2143-11, L.2142-1-2, L.2143-11 et R.2143-6 du Code du travail

Mise en place de délégués du personnel de site. Fixation du nombre et de la composition des collèges électoraux, du nombre de sièges et de leur répartition entre les collèges

Articles L.2312-5 et R.2312-1 du Code du travail

Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)

Articles L.2314-31 et R.2312-2 du Code du Travail

Répartition du personnel dans les collèges électoraux et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des délégués du personnel

Articles L.2314-11 et R.2314-6 du Code du travail

Surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise

Article R.2323-39 du Code du travail

Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)

Articles L.2322-5 et R.2322-1 du Code du travail

Répartition du personnel dans les collèges électoraux et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection au comité d'entreprise

Articles L.2324-13 et R.2324-3 du Code du travail

Détermination du nombre d'établissements distincts, répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories pour les élections au comité central d'entreprise

Articles L.2327-7 et R.2327-3 du Code du travail

Répartition des sièges au comité de groupe

Articles L.2333-4 et R.2332-1 du Code du travail

Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions	Articles L.2333-6 et R.2332-1 du Code du travail
Suppression du comité d'entreprise européen	Articles L.2345-1 et R.2345-1 du Code du travail
Arbitrage sur l'application de la réglementation du travail, en cas de désaccord au sein d'un comité de travail de la SNCF	Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001
Recours gracieux relatifs à l'inscription sur la liste électorale régionale en matière de représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés (article L.2122-10-4 du Code du travail)	Articles R.2122-21 et R.2122-23 du Code du travail
Référé administratif	
Représentation en défense de l'Administration devant le juge administratif statuant en référé dans le cadre de recours concernant les décisions d'arrêt temporaire de travaux ou d'activité	Article L.4731-4 du Code du travail
Transaction pénale	
Engagement de la procédure de transaction pénale et notification de la transaction à l'auteur de l'infraction	Articles L.8114-4 à L.8114-7, et R.8114-3 à R.8114-6 du Code du travail Article L.719-11 du code rural et de la pêche maritime
Divers	
Nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale	Article R.8122-6 du Code du travail
Désignation des inspecteurs du travail chargés, pour les sections d'inspection confiées à un contrôleur du travail, de prendre les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail	Article R.8122-11, 1°, du Code du travail
Désignation des inspecteurs du travail auxquels est confié le contrôle des entreprises et établissements d'au moins 50 salariés, lorsque celui-ci n'est pas pris en charge par le contrôleur du travail territorialement compétent	Article R.8122-11, 2°, du Code du travail
Organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale	

Correspondances adressées aux autorités judiciaires dans le cadre des actions d'inspection de la législation du travail, sans préjudice des attributions confiées par la loi aux agents de contrôle de l'inspection du travail

Courriers aux parlementaires, aux élus locaux et aux partenaires sociaux dans les domaines relevant de l'inspection de la législation du travail

Correspondances adressées aux services préfectoraux, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et chambres consulaires relatives aux domaines relevant de l'inspection de la législation du travail

Article deux : Monsieur Georges DECKER peut donner subdélégation aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité, à l'effet de signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation par la présente décision.

Article trois : La décision du 26 octobre 2016 susvisée du DIRECCTE de Normandie donnant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article quatre : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le délégataire susnommé sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le 4 janvier 2017

Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi

Jean-François DUTERTRE



Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi en
Seine-Maritime

76-2017-01-05-001

Suddélégation GDECKER aux DAT 5 Janvier 2017



UNITE DEPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Unité Départementale de la Seine Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

VU le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

VU L'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean François DUTERTRE, Directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER dans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine Maritime ;

VU la décision en date du 4 janvier 2017 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Georges DECKER, directeur régional adjoint et responsable de l'unité Départementale de la Seine Maritime, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la

concurrence, de la consommation, du travail, de l'emploi de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés dans l'article 1, dans les limites du ressort territorial de son unité,

DECIDE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges DECKER, responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime, la délégation de signature en matière de décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés dans l'article 1 de la délégation de signature du 4 janvier 2017 est successivement exercée en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant par :

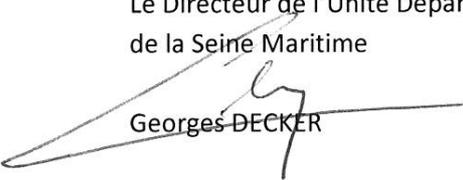
- Madame Dalila BENAKCHA, Directrice adjointe du travail
- Monsieur Stéphane CORO, Directeur adjoint du travail
- Madame Corinne HUET, Directrice adjointe du travail
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, Directeur adjoint du travail

Article 2 : La présente subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs pris dans le département et sera transmise au DIRECCTE de Normandie.

Article 3 : Les délégataires susnommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente qui prendra effet à compter de ce jour.

Rouen, le 5 janvier 2017

Le Directeur de l'Unité Départementale
de la Seine Maritime


Georges DECKER

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-01-04-006

Arrêté du 04 janvier 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ^{2017-01-04 - AP Pont de Brotonne - vend 06/01} ou dans des lieux accessibles au public au niveau du Pont de Brotonne, RD 490, sur le ressort des communes de Saint Nicolas de Bliquetuit (76940) et de Rives-en-Seine (Caudebec en-Caux 76490) le vendredi 06 janvier 2017 de 08h00 à 18h00



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet

Bureau de la sécurité

Section ordre public

Arrêté autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public au niveau du Pont de Brotonne, RD 490, sur le ressort des communes de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit (76940) et de Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux 76490) le vendredi 06 janvier 2017 de 08h00 à 18h00

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 16, 20, 21, 78-2 (8^e alinéa), 78-2-2 et 78-2-4 ;
- Vu la loi n° 55-385 modifiée du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, et notamment son article 8-1 ;
- Vu la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;
- Vu les lois n° 2016-162 du 19 février 2016 et n° 2016-629 du 20 mai 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste ;
- Vu la loi n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret n° 2015-1478 du 14 novembre 2015 modifiant le décret n° 2015-1476 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret du président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

- Considérant que la prégnance et le niveau élevé de la menace terroriste ayant justifié la déclaration et la prorogation de l'état d'urgence créent des circonstances particulières justifiant la mise en place de mesures renforcées de surveillance et de sécurité ;
- Considérant que l'article 8-1 de la loi du 3 avril 1955 susvisée autorise le préfet, durant la période d'état d'urgence, à permettre aux officiers de police judiciaire mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité de ceux-ci, aux agents de police judiciaire et aux agents de police judiciaire adjoints, mentionnés aux 1°, 1° *bis* et 1° *ter* de l'article 21 du code de procédure pénale, à procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du même code, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public ;
- Considérant que la situation géographique du Pont de Brotonne reliant les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure induit un flux de circulation routière important, dans le contexte des attentats survenus à Berlin le 19 décembre 2016 et à Istanbul le 1^{er} janvier 2017 ;
- Considérant la nécessité de renforcer les contrôles sur cet axe ;
- Considérant dès lors, qu'il y a lieu d'autoriser les officiers et agents mentionnés ci-dessus à procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du code de procédure pénale, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages et à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public, pendant le délai défini à l'article premier du présent arrêté et dans le périmètre défini à l'article 2 ;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er : Le vendredi 06 janvier 2017, de 08 heures à 18 heures, les officiers de police judiciaire mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints mentionnés aux 1°, 1° *bis* et 1° *ter* de l'article 21 du code de procédure pénale peuvent procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du même code, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public.

Article 2 - Les contrôles mentionnés à l'article 1^{er} sont effectués au niveau du Pont de Brotonne, RD 490, sur le ressort des communes de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit (76940) et de Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux 76490).

Article 3 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime et le colonel, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont un exemplaire sera adressé sans délai au procureur de la République.

Fait à Rouen, le 04 janvier 2017

La préfète



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-01-04-007

Arrêté du 04 janvier 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ^{2017-01-04 - AP zone commerciale Barentin - sam:07-01} ou dans des lieux accessibles au public dans la commune de Barentin (76360), route départementale 6015, au niveau de la zone commerciale du Mesnil Roux, Rond-Point dit d'« Aldi », le samedi 07 janvier 2017 de 08h00 à 18h00.



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet

Bureau de la sécurité

Section ordre public

Arrêté autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public dans la commune de Barentin (76360), route départementale 6015, au niveau de la zone commerciale du Mesnil Roux, Rond-Point dit d'« Aldi », le samedi 07 janvier 2017 de 08h00 à 18h00.

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 16, 20, 21, 78-2 (8^e alinéa), 78-2-2 et 78-2-4 ;
- Vu la loi n° 55-385 modifiée du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, et notamment son article 8-1 ;
- Vu la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;
- Vu les lois n° 2016-162 du 19 février 2016 et n° 2016-629 du 20 mai 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste ;
- Vu la loi n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret n° 2015-1478 du 14 novembre 2015 modifiant le décret n° 2015-1476 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;
- Vu le décret du président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

- Considérant que la prégnance et le niveau élevé de la menace terroriste ayant justifié la déclaration et la prorogation de l'état d'urgence créent des circonstances particulières justifiant la mise en place de mesures renforcées de surveillance et de sécurité ;
- Considérant que l'article 8-1 de la loi du 3 avril 1955 susvisée autorise le préfet, durant la période d'état d'urgence, à permettre aux officiers de police judiciaire mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité de ceux-ci, aux agents de police judiciaire et aux agents de police judiciaire adjoints, mentionnés aux 1°, 1° bis et 1° ter de l'article 21 du code de procédure pénale, à procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du même code, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public ;
- Considérant que la route départementale 6015 reliant Rouen au Havre constitue l'un des axes routiers principaux de la Seine-Maritime et induit un flux de circulation routière important dans le contexte des attentats survenus à Berlin le 19 décembre 2016 et à Istanbul le 1^{er} janvier 2017 ;
- Considérant la nécessité de renforcer les contrôles sur cet axe ;
- Considérant dès lors, qu'il y a lieu d'autoriser les officiers et agents mentionnés ci-dessus à procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du code de procédure pénale, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages et à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public, pendant le délai défini à l'article premier du présent arrêté et dans le périmètre défini à l'article 2 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er : Le samedi 07 janvier 2017 de 08h00 à 18h00, les officiers de police judiciaire mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints mentionnés aux 1°, 1° bis et 1° ter de l'article 21 du code de procédure pénale peuvent procéder aux contrôles d'identité prévus au huitième alinéa de l'article 78-2 du même code, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public.

Article 2 - Les contrôles mentionnés à l'article 1^{er} sont effectués dans la commune de Barentin, route départementale 6015, au niveau de la zone commerciale du Mesnil Roux, Rond-Point dit d' « Aldi ».

Article 3 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime et le colonel, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont un exemplaire sera adressé sans délai au procureur de la République.

Fait à Rouen, le 04 janvier 2017

La préfète,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - DRCLE

76-2016-12-29-006

Arrêté 16-192 du 29 décembre 2016 portant modification
des limites d'arrondissement du département de la
Seine-Maritime



PRÉFÈTE DE NORMANDIE

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR

LES AFFAIRES RÉGIONALES (SGAR)

ARRETE PORTANT MODIFICATION
DES LIMITES D'ARRONDISSEMENT
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

16.192

La préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3113-1, alinéa 1,

Vu le décret du 17 décembre 2015 du Président de la République nommant Mme Nicole KLEIN préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,

Vu la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime du 26 décembre 2016,

Vu l'avis émis par le conseil départemental de la Seine-Maritime au cours de sa séance du 16 décembre 2016,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête:

Article 1: Les arrondissements du département de la Seine-Maritime sont délimités conformément au tableau et à la cartographie correspondante, annexés au présent arrêté.

Article 2: Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-Maritime et de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le 29 décembre 2016

Nicole KLEIN

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Préfecture de Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@normandie.gouv.fr - Site Internet : www.normandie.gouv.fr

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76004	Ambrumesnil	DIEPPE
76008	Ancourt	DIEPPE
76009	Ancourteville-sur-Héricourt	DIEPPE
76015	Angiens	DIEPPE
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long	DIEPPE
76019	Anneville-sur-Scie	DIEPPE
76024	Ardouval	DIEPPE
76025	Argueil	DIEPPE
76026	Arques-la-Bataille	DIEPPE
76028	Aubéguimont	DIEPPE
76029	Aubermesnil-aux-Érables	DIEPPE
76030	Aubermesnil-Beumais	DIEPPE
76032	Auberville-la-Manuel	DIEPPE
76034	Auffay	DIEPPE
76035	Aumale	DIEPPE
76036	Auppegard	DIEPPE
76040	Auligny	DIEPPE
76042	Auwillers	DIEPPE
76047	Auzouville-sur-Saâne	DIEPPE
76048	Avesnes-en-Bray	DIEPPE
76049	Avesnes-en-Val	DIEPPE
76050	Avremesnil	DIEPPE
76051	Bacqueville-en-Caux	DIEPPE
76052	Bailleul-Neuville	DIEPPE
76053	Baillolet	DIEPPE
76054	Bailly-en-Rivière	DIEPPE
76058	Baromesnil	DIEPPE
76059	Bazinval	DIEPPE
76060	Beaubec-la-Rosière	DIEPPE
76065	Beaussault	DIEPPE
76066	Beautot	DIEPPE
76063	Beauval-en-Caux	DIEPPE
76067	Beauvoir-en-Lyons	DIEPPE
76070	Bellencombre	DIEPPE
76071	Bellengreville	DIEPPE
76072	Belleville-en-Caux	DIEPPE
76075	Belmesnil	DIEPPE
76083	Bertheauville	DIEPPE
76084	Bertreville	DIEPPE
76085	Bertreville-Saint-Ouen	DIEPPE
76086	Bertrimont	DIEPPE
76091	Beuzeville-la-Guérand	DIEPPE
76093	Bézancourt	DIEPPE
76096	Biville-la-Baignarde	DIEPPE
76097	Biville-la-Rivière	DIEPPE
76101	Blangy-sur-Bresle	DIEPPE
76104	Blosseville	DIEPPE
76119	Bosc-Bérenger	DIEPPE
76124	Bosc-Hyons	DIEPPE
76126	Bosc-Mesnil	DIEPPE
76128	Bosville	DIEPPE
76130	Bouelles	DIEPPE
76134	Bourville	DIEPPE
76136	Brachy	DIEPPE
76138	Bracquetuit	DIEPPE
76139	Bradancourt	DIEPPE
76140	Brametot	DIEPPE
76142	Brémontier-Merval	DIEPPE
76147	Bully	DIEPPE
76148	Bures-en-Bray	DIEPPE
76732	Butot-Vénesville	DIEPPE
76151	Cailleville	DIEPPE
76122	Callengeville	DIEPPE
76153	Calleville-les-Deux-Églises	DIEPPE
76154	Campneuseville	DIEPPE
76155	Canehan	DIEPPE
76156	Canouville	DIEPPE
76159	Cany-Barville	DIEPPE
76175	Clais	DIEPPE
76176	Clasville	DIEPPE
76180	Cleuville	DIEPPE
76184	Colmesnil-Manneville	DIEPPE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76185	Compainville	DIEPPE
76186	Conteville	DIEPPE
76189	Crasville-la-Mallet	DIEPPE
76190	Crasville-la-Rocquefort	DIEPPE
76191	Cressy	DIEPPE
76192	Criel-sur-Mer	DIEPPE
76197	Criquetot-sur-Longueville	DIEPPE
76199	Criquières	DIEPPE
76200	Critot	DIEPPE
76201	Croisy-sur-Andelle	DIEPPE
76202	Croixdalle	DIEPPE
76204	Cropus	DIEPPE
76205	Crosville-sur-Scie	DIEPPE
76207	Cuverville-sur-Yères	DIEPPE
76208	Cuy-Saint-Fiacre	DIEPPE
76209	Dampierre-en-Bray	DIEPPE
76210	Dampierre-Saint-Nicolas	DIEPPE
76211	Dancourt	DIEPPE
76214	Dénestanville	DIEPPE
76217	Dieppe	DIEPPE
76218	Doudeauville	DIEPPE
76220	Douvrend	DIEPPE
76221	Drosay	DIEPPE
76229	Elbeuf-en-Bray	DIEPPE
76233	Ellecourt	DIEPPE
76235	Envermeu	DIEPPE
76241	Ermenouville	DIEPPE
76242	Ernemont-la-Villette	DIEPPE
76244	Esclavelles	DIEPPE
76249	Étalimpuls	DIEPPE
76252	Étalondes	DIEPPE
76255	Eu	DIEPPE
76257	Fallencourt	DIEPPE
76260	Ferrières-en-Bray	DIEPPE
76262	Fesques	DIEPPE
76265	Flamets-Frétils	DIEPPE
76266	Flocques	DIEPPE
76269	Fontaine-en-Bray	DIEPPE
76272	Fontaine-le-Dun	DIEPPE
76276	Forges-les-Eaux	DIEPPE
76278	Foucarmont	DIEPPE
76280	Fréauville	DIEPPE
76283	Fresles	DIEPPE
76284	Fresnay-le-Long	DIEPPE
76286	Fresnoy-Folny	DIEPPE
76288	Freulleville	DIEPPE
76292	Fry	DIEPPE
76295	Gaillefontaine	DIEPPE
76297	Gancourt-Saint-Étienne	DIEPPE
76306	Gonnetot	DIEPPE
76308	Gonneville-sur-Scie	DIEPPE
76312	Gournay-en-Bray	DIEPPE
76315	Grainville-la-Teinturière	DIEPPE
76320	Grandcourt	DIEPPE
76323	Graval	DIEPPE
76324	Grèges	DIEPPE
76327	Greuville	DIEPPE
76330	Gruchet-Saint-Siméon	DIEPPE
76332	Grumesnil	DIEPPE
76333	Guerville	DIEPPE
76334	Gueures	DIEPPE
76335	Gueulteville	DIEPPE
76336	Gueulteville-les-Grès	DIEPPE
76343	Haucourt	DIEPPE
76344	Haudricourt	DIEPPE
76345	Haussez	DIEPPE
76346	Hautot-l'Auvray	DIEPPE
76349	Hautot-sur-Mer	DIEPPE
76353	Héberville	DIEPPE
76356	Hermanville	DIEPPE
76360	Heugleville-sur-Scie	DIEPPE
76363	Hodeng-au-Bosc	DIEPPE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76364	Hodeng-Hodenger	DIEPPE
76365	Houdetot	DIEPPE
76372	Illols	DIEPPE
76373	Imbleville	DIEPPE
76374	Incheville	DIEPPE
76375	Ingouville	DIEPPE
76074	La Bellière	DIEPPE
76170	La Chapelle-du-Bourgay	DIEPPE
76171	La Chapelle-Saint-Ouen	DIEPPE
76172	La Chapelle-sur-Dun	DIEPPE
76173	La Chaussée	DIEPPE
76193	La Crique	DIEPPE
76261	La Ferté-Saint-Samson	DIEPPE
76263	La Feuillie	DIEPPE
76274	La Fontelaye	DIEPPE
76294	La Gaillarde	DIEPPE
76338	La Hallotière	DIEPPE
76352	La Haye	DIEPPE
76379	Lamberville	DIEPPE
76380	Lammerville	DIEPPE
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves	DIEPPE
76112	Le Bois-Robert	DIEPPE
76133	Le Bourg-Dun	DIEPPE
76162	Le Catelier	DIEPPE
76166	Le Caule-Sainte-Beuve	DIEPPE
76339	Le Hanouard	DIEPPE
76358	Le Héron	DIEPPE
76428	Le Mesnil-Durdent	DIEPPE
76431	Le Mesnil-Lieubray	DIEPPE
76435	Le Mesnil-Réaume	DIEPPE
76691	Le Thil-Riberpré	DIEPPE
76711	Le Tréport	DIEPPE
76168	Les Cent-Acres	DIEPPE
76321	Les Grandes-Ventes	DIEPPE
76371	Les Ifs	DIEPPE
76383	Lestanville	DIEPPE
76389	Lintot-les-Bois	DIEPPE
76392	Londinières	DIEPPE
76393	Longmesnil	DIEPPE
76394	Longroy	DIEPPE
76395	Longueil	DIEPPE
76397	Longueville-sur-Scie	DIEPPE
76399	Lucy	DIEPPE
76400	Luneray	DIEPPE
76403	Malleville-les-Grès	DIEPPE
76405	Manéhouville	DIEPPE
76407	Manneville-ès-Plains	DIEPPE
76411	Marques	DIEPPE
76413	Martigny	DIEPPE
76414	Martin-Église	DIEPPE
76415	Massy	DIEPPE
76416	Mathonville	DIEPPE
76417	Maucombe	DIEPPE
76420	Mauquenchy	DIEPPE
76422	Melleville	DIEPPE
76423	Ménerval	DIEPPE
76424	Ménonval	DIEPPE
76426	Mésangueville	DIEPPE
76427	Mesnières-en-Bray	DIEPPE
76430	Mesnil-Follemprie	DIEPPE
76432	Mesnil-Mauger	DIEPPE
76437	Meulers	DIEPPE
76438	Millebosc	DIEPPE
76440	Molagnies	DIEPPE
76441	Monchaux-Soreng	DIEPPE
76442	Monchy-sur-Eu	DIEPPE
76445	Montéroller	DIEPPE
76449	Montreuil-en-Caux	DIEPPE
76450	Montroy	DIEPPE
76606	Morienne	DIEPPE
76454	Mortemer	DIEPPE
76455	Morville-sur-Andelle	DIEPPE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76458	Muchedent	DIEPPE
76459	Nesle-Hodeng	DIEPPE
76460	Nesle-Normandeuse	DIEPPE
76463	Neuf-Marché	DIEPPE
76461	Neufbosc	DIEPPE
76462	Neufchâtel-en-Bray	DIEPPE
76465	Neuville-Ferrières	DIEPPE
76467	Néville	DIEPPE
76469	Nolléval	DIEPPE
76470	Normanville	DIEPPE
76472	Notre-Dame-d'Allermont	DIEPPE
76478	Notre-Dame-du-Parc	DIEPPE
76479	Nullemont	DIEPPE
76480	Ocqueville	DIEPPE
76482	Offranville	DIEPPE
76483	Oherville	DIEPPE
76485	Omonville	DIEPPE
76487	Osmoy-Saint-Valery	DIEPPE
76488	Ouainville	DIEPPE
76490	Ourville-en-Caux	DIEPPE
76492	Ouville-la-Rivière	DIEPPE
76493	Paluel	DIEPPE
76618	Petit-Caux	DIEPPE
76500	Pierrecourt	DIEPPE
76504	Pleine-Sève	DIEPPE
76505	Pommereux	DIEPPE
76506	Pommeréval	DIEPPE
76507	Ponts-et-Marais	DIEPPE
76511	Preuseville	DIEPPE
76512	Puisenval	DIEPPE
76515	Quiberville	DIEPPE
76516	Quiévre-court	DIEPPE
76519	Rainfreville	DIEPPE
76520	Réalcamp	DIEPPE
76523	Rétonval	DIEPPE
76526	Ricarville-du-Val	DIEPPE
76527	Richemont	DIEPPE
76528	Rieux	DIEPPE
76532	Rocquemont	DIEPPE
76535	Roncherolles-en-Bray	DIEPPE
76537	Ronchois	DIEPPE
76538	Rosay	DIEPPE
76544	Rouvray-Catillon	DIEPPE
76545	Rouxmesnil-Bouteilles	DIEPPE
76546	Royville	DIEPPE
76549	Saâne-Saint-Just	DIEPPE
76562	Saint-Aubin-le-Cauf	DIEPPE
76564	Saint-Aubin-sur-Mer	DIEPPE
76565	Saint-Aubin-sur-Scie	DIEPPE
76570	Saint-Crespin	DIEPPE
76572	Saint-Denis-d'Acion	DIEPPE
76574	Saint-Denis-sur-Scie	DIEPPE
76582	Saint-Germain-d'Étables	DIEPPE
76584	Saint-Germain-sur-Eaulne	DIEPPE
76588	Saint-Hellier	DIEPPE
76589	Saint-Honoré	DIEPPE
76590	Saint-Jacques-d'Allermont	DIEPPE
76598	Saint-Léger-aux-Bois	DIEPPE
76602	Saint-Maclou-de-Folleville	DIEPPE
76604	Saint-Mards	DIEPPE
76612	Saint-Martin-au-Bosc	DIEPPE
76613	Saint-Martin-aux-Buneaux	DIEPPE
76620	Saint-Martin-l'Hortier	DIEPPE
76619	Saint-Martin-le-Gaillard	DIEPPE
76621	Saint-Martin-Osmonville	DIEPPE
76623	Saint-Michel-d'Halescourt	DIEPPE
76624	Saint-Nicolas-d'Allermont	DIEPPE
76628	Saint-Ouen-du-Breuil	DIEPPE
76629	Saint-Ouen-le-Mauger	DIEPPE
76630	Saint-Ouen-sous-Bailly	DIEPPE
76632	Saint-Pierre-Bénouville	DIEPPE
76635	Saint-Pierre-des-Jonquières	DIEPPE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76638	Saint-Pierre-en-Val	DIEPPE
76641	Saint-Pierre-le-Vieux	DIEPPE
76642	Saint-Pierre-le-Viger	DIEPPE
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt	DIEPPE
76645	Saint-Riquier-en-Rivière	DIEPPE
76646	Saint-Riquier-ès-Plains	DIEPPE
76648	Saint-Saëns	DIEPPE
76649	Saint-Saire	DIEPPE
76651	Saint-Sylvain	DIEPPE
76652	Saint-Vaast-d'Équiqueville	DIEPPE
76653	Saint-Vaast-Dieppedalle	DIEPPE
76654	Saint-Vaast-du-Val	DIEPPE
76655	Saint-Valery-en-Caux	DIEPPE
76656	Saint-Victor-l'Abbaye	DIEPPE
76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont	DIEPPE
76567	Sainte-Beuve-en-Rivière	DIEPPE
76569	Sainte-Colombe	DIEPPE
76577	Sainte-Foy	DIEPPE
76578	Sainte-Geneviève	DIEPPE
76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer	DIEPPE
76662	Sassetot-le-Malgardé	DIEPPE
76664	Sasseville	DIEPPE
76665	Sauchay	DIEPPE
76666	Saumont-la-Poterie	DIEPPE
76667	Sauqueville	DIEPPE
76671	Sept-Meules	DIEPPE
76672	Serqueux	DIEPPE
76674	Sévis	DIEPPE
76676	Sigy-en-Bray	DIEPPE
76677	Smermesnil	DIEPPE
76678	Sommery	DIEPPE
76679	Sommeñil	DIEPPE
76683	Sotteville-sur-Mer	DIEPPE
76690	Thil-Manneville	DIEPPE
76692	Thiouville	DIEPPE
76694	Tocqueville-en-Caux	DIEPPE
76697	Torcy-le-Grand	DIEPPE
76698	Torcy-le-Petit	DIEPPE
76700	Tôtes	DIEPPE
76703	Touffreville-sur-Eu	DIEPPE
76707	Tourville-sur-Arques	DIEPPE
76018	Val-de-Saône	DIEPPE
76720	Varengueville-sur-Mer	DIEPPE
76721	Varneville-Bretteville	DIEPPE
76723	Vassonville	DIEPPE
76724	Vatleville	DIEPPE
76730	Veauville-lès-Quelles	DIEPPE
76731	Vénestanville	DIEPPE
76733	Ventes-Saint-Rémy	DIEPPE
76735	Veules-les-Roses	DIEPPE
76736	Veulettes-sur-Mer	DIEPPE
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle	DIEPPE
76744	Villers-sous-Foucarmont	DIEPPE
76745	Villy-sur-Yères	DIEPPE
76748	Villefleur	DIEPPE
76749	Wanchy-Capval	DIEPPE
76002	Alvimare	LE HAVRE
76011	Ancretteville-sur-Mer	LE HAVRE
76012	Angerville-Bailleul	LE HAVRE
76014	Angerville-l'Orcher	LE HAVRE
76013	Angerville-la-Martel	LE HAVRE
76017	Anglesqueville-l'Esneval	LE HAVRE
76021	Annouville-Vilmesnil	LE HAVRE
76033	Auberville-la-Renault	LE HAVRE
76084	Beaurepaire	LE HAVRE
76088	Bec-de-Mortagne	LE HAVRE
76076	Bénarville	LE HAVRE
76079	Bénouville	LE HAVRE
76082	Bernières	LE HAVRE
76090	Beuzeville-la-Grenier	LE HAVRE
76092	Beuzevillette	LE HAVRE
76114	Bolbec	LE HAVRE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76115	Bolleville	LE HAVRE
76117	Bordeaux-Saint-Clair	LE HAVRE
76118	Bornambusc	LE HAVRE
76141	Bréauté	LE HAVRE
76143	Bretteville-du-Grand-Caux	LE HAVRE
76167	Cauville-sur-Mer	LE HAVRE
76181	Cléville	LE HAVRE
76182	Cliponville	LE HAVRE
76183	Colleville	LE HAVRE
76187	Contremoulins	LE HAVRE
76194	Criquebeuf-en-Caux	LE HAVRE
76196	Criquetot-l'Esneval	LE HAVRE
76195	Criquetot-le-Mauconduit	LE HAVRE
76206	Cuverville	LE HAVRE
76213	Daubeuf-Serville	LE HAVRE
76224	Écrainville	LE HAVRE
76226	Écretteville-sur-Mer	LE HAVRE
76232	Életot	LE HAVRE
76236	Envronville	LE HAVRE
76238	Épouville	LE HAVRE
76239	Épretot	LE HAVRE
76240	Épreville	LE HAVRE
76250	Étainhus	LE HAVRE
76254	Étretat	LE HAVRE
76259	Fécamp	LE HAVRE
76268	Fongueusemare	LE HAVRE
76270	Fontaine-la-Mallet	LE HAVRE
76275	Fontenay	LE HAVRE
76279	Foucart	LE HAVRE
76291	Froberville	LE HAVRE
76296	Gainneville	LE HAVRE
76298	Ganzeville	LE HAVRE
76299	Gerponville	LE HAVRE
76300	Gerville	LE HAVRE
76302	Goderville	LE HAVRE
76303	Gommerville	LE HAVRE
76304	Gonfreville-Callot	LE HAVRE
76305	Gonfreville-l'Orcher	LE HAVRE
76307	Gonneville-la-Mallet	LE HAVRE
76314	Graimbouville	LE HAVRE
76317	Grainville-Ymauville	LE HAVRE
76318	Grand-Camp	LE HAVRE
76329	Gruchet-le-Valasse	LE HAVRE
76341	Harfleur	LE HAVRE
76342	Hattenville	LE HAVRE
76357	Hermeville	LE HAVRE
76361	Heuqueville	LE HAVRE
76368	Houquetot	LE HAVRE
76169	La Cerlangue	LE HAVRE
76281	La Frénaye	LE HAVRE
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer	LE HAVRE
76522	La Remuée	LE HAVRE
76712	La Trinité-du-Mont	LE HAVRE
76382	Lanquetot	LE HAVRE
76351	Le Havre	LE HAVRE
76693	Le Tilleul	LE HAVRE
76390	Les Loges	LE HAVRE
76714	Les Trois-Pierres	LE HAVRE
76384	Lillebonne	LE HAVRE
76386	Limpville	LE HAVRE
76388	Lintot	LE HAVRE
76404	Manéglise	LE HAVRE
76406	Maniquerville	LE HAVRE
76408	Manneville-la-Goupil	LE HAVRE
76409	Mannevillette	LE HAVRE
76421	Mélamare	LE HAVRE
76425	Mentheville	LE HAVRE
76439	Mirville	LE HAVRE
76447	Montivilliers	LE HAVRE
76468	Nointot	LE HAVRE
76471	Norville	LE HAVRE
76477	Notre-Dame-du-Bec	LE HAVRE

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76481	Octeville-sur-Mer	LE HAVRE
76489	Oudalle	LE HAVRE
76494	Parc-d'Anxtot	LE HAVRE
76499	Petiville	LE HAVRE
76501	Pierrefiques	LE HAVRE
76476	Port-Jérôme-sur-Seine	LE HAVRE
76518	Raffetot	LE HAVRE
76529	Riville	LE HAVRE
76533	Rogerville	LE HAVRE
76534	Rolleville	LE HAVRE
76543	Rouville	LE HAVRE
76551	Sainneville	LE HAVRE
76556	Saint-Antoine-la-Forêt	LE HAVRE
76563	Saint-Aubin-Routot	LE HAVRE
76576	Saint-Eustache-la-Forêt	LE HAVRE
76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville	LE HAVRE
76592	Saint-Jean-de-Folleville	LE HAVRE
76593	Saint-Jean-de-la-Neuville	LE HAVRE
76595	Saint-Jouin-Bruneval	LE HAVRE
76596	Saint-Laurent-de-Brévedent	LE HAVRE
76600	Saint-Léonard	LE HAVRE
76603	Saint-Maclou-la-Brière	LE HAVRE
76615	Saint-Martin-du-Bec	LE HAVRE
76616	Saint-Martin-du-Manoir	LE HAVRE
76622	Saint-Maurice-d'Ételan	LE HAVRE
76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille	LE HAVRE
76637	Saint-Pierre-en-Port	LE HAVRE
76647	Saint-Romain-de-Colbosc	LE HAVRE
76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville	LE HAVRE
76657	Saint-Vigor-d'Ymonville	LE HAVRE
76658	Saint-Vincent-Cramesnil	LE HAVRE
76552	Sainte-Adresse	LE HAVRE
76587	Sainte-Hélène-Bondeville	LE HAVRE
76609	Sainte-Marie-au-Bosc	LE HAVRE
76660	Sandouville	LE HAVRE
76663	Sassetot-le-Mauconduit	LE HAVRE
76669	Saussezemare-en-Caux	LE HAVRE
76670	Senneville-sur-Fécamp	LE HAVRE
76680	Sorquainville	LE HAVRE
76684	Tancarville	LE HAVRE
76258	Terres-de-Caux	LE HAVRE
76685	Thérouldeville	LE HAVRE
76686	Theuville-aux-Maillots	LE HAVRE
76688	Thiergeville	LE HAVRE
76689	Thiétreville	LE HAVRE
76695	Tocqueville-les-Murs	LE HAVRE
76706	Tourville-les-Ifs	LE HAVRE
76708	Toussaint	LE HAVRE
76710	Trémauville	LE HAVRE
76715	Trouville	LE HAVRE
76716	Turretot	LE HAVRE
76719	Valmont	LE HAVRE
76725	Vattetot-sous-Beaumont	LE HAVRE
76726	Vattetot-sur-Mer	LE HAVRE
76734	Vergotot	LE HAVRE
76741	Villainville	LE HAVRE
76746	Vinnemerville	LE HAVRE
76747	Virville	LE HAVRE
76751	Yébleron	LE HAVRE
76754	Yport	LE HAVRE
76755	Ypreville-Biville	LE HAVRE
76001	Allouville-Bellefosse	ROUEN
76005	Amfreville-la-Mi-Voie	ROUEN
76006	Amfreville-Jes-Champs	ROUEN
76007	Anceaumeville	ROUEN
76010	Ancretlierville-Saint-Victor	ROUEN
76020	Anneville-Ambourville	ROUEN
76022	Anquetierville	ROUEN
76023	Anvéville	ROUEN
76401	Arelaune-en-Seine	ROUEN
76038	Authieux-Ratiéville	ROUEN
76041	Autretot	ROUEN

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76043	Auzebosc	ROUEN
76045	Auzouville-l'Esneval	ROUEN
76046	Auzouville-sur-Ry	ROUEN
76055	Baons-le-Comte	ROUEN
76056	Bardouville	ROUEN
76057	Barentin	ROUEN
76062	Beaumont-le-Hareng	ROUEN
76069	Belbeuf	ROUEN
76077	Bénesville	ROUEN
76087	Berville	ROUEN
76088	Berville-sur-Seine	ROUEN
76094	Bierville	ROUEN
76095	Bihorel	ROUEN
76099	Blacqueville	ROUEN
76100	Blainville-Crevon	ROUEN
76106	Bois-d'Ennebourg	ROUEN
76107	Bois-Guilbert	ROUEN
76108	Bois-Guillaume	ROUEN
76109	Bois-Hérault	ROUEN
76110	Bois-Himont	ROUEN
76111	Bois-l'Évêque	ROUEN
76113	Boissay	ROUEN
76103	Bonsecours	ROUEN
76116	Boos	ROUEN
76120	Bosc-Bordel	ROUEN
76121	Bosc-Édeline	ROUEN
76123	Bosc-Guérard-Saint-Adrien	ROUEN
76125	Bosc-le-Hard	ROUEN
76129	Boudeville	ROUEN
76132	Bourdainville	ROUEN
76135	Bouville	ROUEN
76144	Bretteville-Saint-Laurent	ROUEN
76146	Buchy	ROUEN
76149	Butot	ROUEN
76152	Cailly	ROUEN
76157	Canteleu	ROUEN
76158	Canville-les-Deux-Églises	ROUEN
76160	Carville-la-Folletière	ROUEN
76161	Carville-Pot-de-Fer	ROUEN
76163	Catenay	ROUEN
76165	Caudebec-lès-Elbeuf	ROUEN
76174	Cideville	ROUEN
76177	Claville-Motteville	ROUEN
76178	Cléon	ROUEN
76179	Clères	ROUEN
76188	Cottévrard	ROUEN
76198	Criquetot-sur-Ouville	ROUEN
76203	Croix-Mare	ROUEN
76212	Darnétal	ROUEN
76216	Déville-lès-Rouen	ROUEN
76219	Doudeville	ROUEN
76222	Duclair	ROUEN
76223	Écalles-Alix	ROUEN
76225	Écretteville-lès-Baons	ROUEN
76227	Ectot-l'Auber	ROUEN
76228	Ectot-lès-Baons	ROUEN
76231	Elbeuf	ROUEN
76230	Elbeuf-sur-Andelle	ROUEN
76234	Émanville	ROUEN
76237	Épiny-sur-Duclair	ROUEN
76243	Ernemont-sur-Buchy	ROUEN
76245	Eslettes	ROUEN
76247	Esteville	ROUEN
76251	Étalleville	ROUEN
76253	Étoutteville	ROUEN
76264	Flamanville	ROUEN
76271	Fontaine-le-Bourg	ROUEN
76273	Fontaine-sous-Préaux	ROUEN
76475	Franqueville-Saint-Pierre	ROUEN
76282	Freneuse	ROUEN
76285	Fresne-le-Plan	ROUEN
76287	Fresquiennes	ROUEN

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76290	Frichemesnil	ROUEN
76293	Fullot	ROUEN
76309	Gonzeville	ROUEN
76311	Goupillières	ROUEN
76313	Gouy	ROUEN
76316	Grainville-sur-Ry	ROUEN
76319	Grand-Couronne	ROUEN
76325	Grémonville	ROUEN
76328	Grigneuseville	ROUEN
76331	Grugny	ROUEN
76340	Harcenville	ROUEN
76347	Hautot-le-Vatois	ROUEN
76348	Hautot-Saint-Sulpice	ROUEN
76350	Hautot-sur-Seine	ROUEN
76354	Hénouville	ROUEN
76355	Héricourt-en-Caux	ROUEN
76359	Héronnelles	ROUEN
76362	Heurteauville	ROUEN
76367	Houpeville	ROUEN
76370	Hugleville-en-Caux	ROUEN
76377	Isneauville	ROUEN
76378	Jumièges	ROUEN
76131	La Bouille	ROUEN
76369	La Houssaye-Béranger	ROUEN
76391	La Londe	ROUEN
76464	La Neuville-Chant-d'Oisel	ROUEN
76547	La Rue-Saint-Pierre	ROUEN
76728	La Vaupalière	ROUEN
76740	La Vieux-Rue	ROUEN
76105	Le Bocasse	ROUEN
76322	Le Grand-Quevilly	ROUEN
76366	Le Houleme	ROUEN
76429	Le Mesnil-Esnard	ROUEN
76436	Le Mesnil-sous-Jumièges	ROUEN
76498	Le Petit-Quevilly	ROUEN
76699	Le Torp-Mesnil	ROUEN
76709	Le Tralt	ROUEN
76039	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ou	ROUEN
76385	Limésy	ROUEN
76387	Lindebeuf	ROUEN
76396	Longuerue	ROUEN
76398	Louvetot	ROUEN
76402	Malaunay	ROUEN
76410	Maromme	ROUEN
76412	Martainville-Épreville	ROUEN
76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude	ROUEN
76419	Mauny	ROUEN
76433	Mesnil-Panneville	ROUEN
76434	Mesnil-Raoul	ROUEN
76443	Mont-Cauvaire	ROUEN
76451	Mont-Saint-Aignan	ROUEN
76446	Montigny	ROUEN
76448	Montmain	ROUEN
76452	Montville	ROUEN
76453	Morgny-la-Pommeraye	ROUEN
76456	Motteville	ROUEN
76457	Moulineaux	ROUEN
76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit	ROUEN
76474	Notre-Dame-de-Bondeville	ROUEN
76484	Oïssel	ROUEN
76486	Orival	ROUEN
76491	Ouville-l'Abbaye	ROUEN
76495	Pavilly	ROUEN
76497	Petit-Couronne	ROUEN
76502	Pierrevail	ROUEN
76503	Pissy-Pôville	ROUEN
76509	Préaux	ROUEN
76510	Prétot-Vicquemare	ROUEN
76513	Quevillon	ROUEN
76514	Quévreville-la-Poterie	ROUEN
76517	Quincampoix	ROUEN
76521	Rebets	ROUEN

Modifications des limites territoriales des arrondissements du département de la Seine-Maritime au 1er janvier 2017

CODE INSEE	NOM	ARRONDISSEMENT
76524	Reuville	ROUEN
76164	Rives-en-Seine	ROUEN
76530	Robertot	ROUEN
76531	Rocquefort	ROUEN
76536	Roncherolles-sur-le-Vivier	ROUEN
76540	Rouen	ROUEN
76541	Roumare	ROUEN
76542	Routes	ROUEN
76548	Ry	ROUEN
76550	Sahurs	ROUEN
76289	Saint Martin de l'If	ROUEN
76554	Saint-Aignan-sur-Ry	ROUEN
76555	Saint-André-sur-Cailly	ROUEN
76557	Saint-Arnoult	ROUEN
76558	Saint-Aubin-Celloville	ROUEN
76559	Saint-Aubin-de-Crétot	ROUEN
76560	Saint-Aubin-Épinay	ROUEN
76561	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	ROUEN
76568	Saint-Clair-sur-les-Monts	ROUEN
76573	Saint-Denis-le-Thiboult	ROUEN
76575	Saint-Étienne-du-Rouvray	ROUEN
76580	Saint-Georges-sur-Fontaine	ROUEN
76581	Saint-Germain-des-Essourts	ROUEN
76583	Saint-Germain-sous-Cailly	ROUEN
76585	Saint-Gilles-de-Crétot	ROUEN
76591	Saint-Jacques-sur-Darnétal	ROUEN
76594	Saint-Jean-du-Cardonnay	ROUEN
76597	Saint-Laurent-en-Caux	ROUEN
76599	Saint-Léger-du-Bourg-Denis	ROUEN
76611	Saint-Martin-aux-Arbres	ROUEN
76614	Saint-Martin-de-Boscherville	ROUEN
76617	Saint-Martin-du-Vivier	ROUEN
76626	Saint-Nicolas-de-la-Haie	ROUEN
76631	Saint-Paër	ROUEN
76634	Saint-Pierre-de-Manneville	ROUEN
76636	Saint-Pierre-de-Varengeville	ROUEN
76640	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	ROUEN
76666	Sainte-Austreberthe	ROUEN
76571	Sainte-Croix-sur-Buchy	ROUEN
76608	Sainte-Marguerite-sur-Duclair	ROUEN
76610	Sainte-Marie-des-Champs	ROUEN
76668	Saussay	ROUEN
76673	Servaville-Salmonville	ROUEN
76675	Sierville	ROUEN
76681	Sotteville-lès-Rouen	ROUEN
76682	Sotteville-sous-le-Val	ROUEN
76702	Touffreville-la-Corbeline	ROUEN
76705	Tourville-la-Rivière	ROUEN
76717	Val-de-la-Haye	ROUEN
76718	Valliquerville	ROUEN
76727	Vatteville-la-Rue	ROUEN
76729	Veauville-lès-Baons	ROUEN
76737	Vibeuf	ROUEN
76738	Vieux-Manoir	ROUEN
76743	Villers-Écalles	ROUEN
76750	Yainville	ROUEN
76752	Yerville	ROUEN
76753	Ymare	ROUEN
76756	Yquebeuf	ROUEN
76757	Yvecrique	ROUEN
76758	Yvetot	ROUEN
76759	Yville-sur-Seine	ROUEN

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modification des limites d'arrondissement du département de la Seine-Maritime


Nicole KLEIN, préfète de la Région Normandie, préfète de la Seine-Maritime



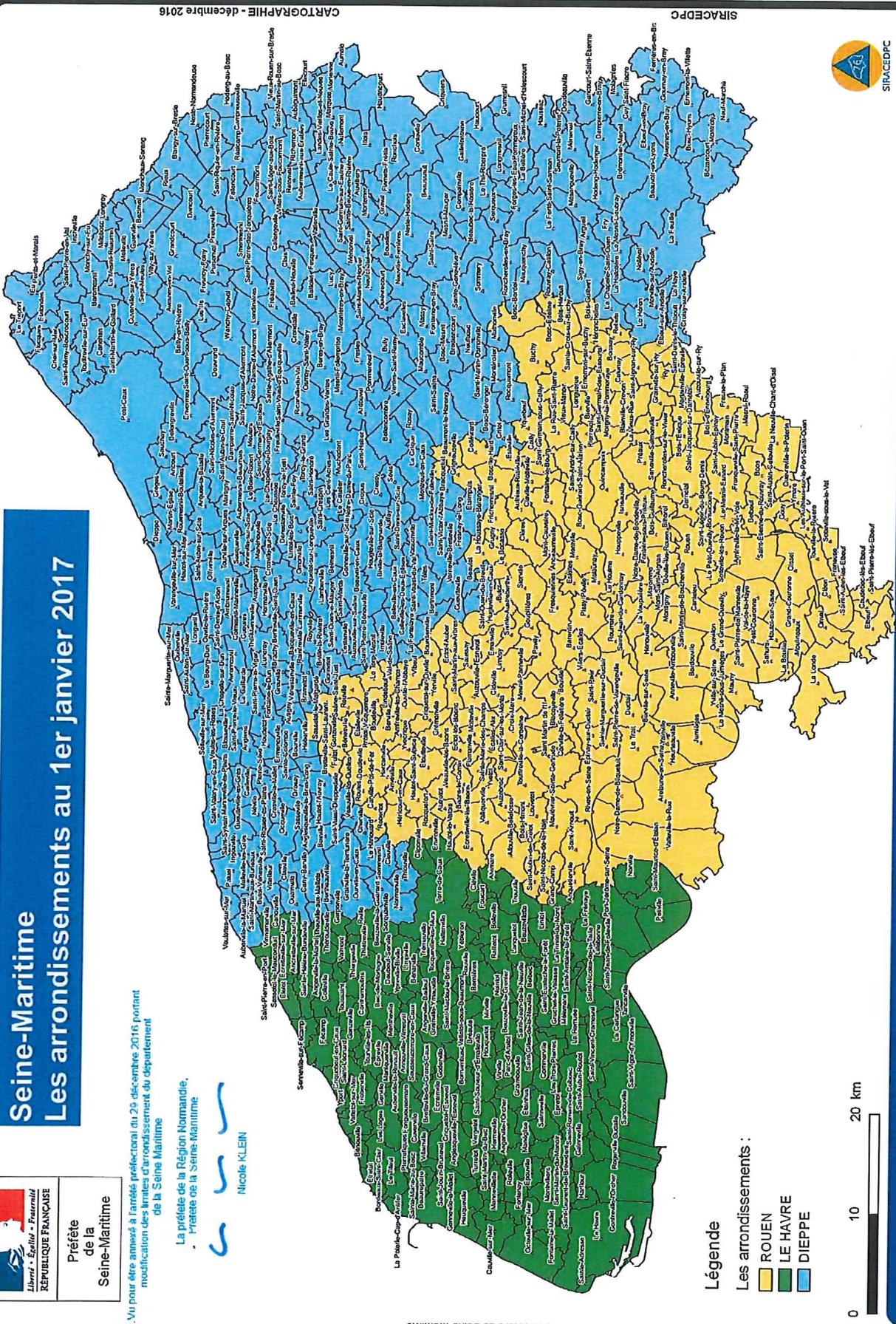
Préfète
de la
Seine-Maritime

Seine-Maritime Les arrondissements au 1er janvier 2017

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modification des limites d'arrondissement du département de la Seine Maritime

La préfète de la Région Normande,
Préfète de la Seine-Maritime

NICOLE KLEIN



Légende

- Les arrondissements :
- ROUEN
 - LE HAVRE
 - DIEPPE



© Préfecture SIRACEDPC - © IGN



SIRACEDPC

CARTOGRAPHIE - décembre 2016

Préfecture de Seine-Maritime

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

76-2016-12-22-012

arrêté de composition CHSCT en date du 22 décembre
2016

Arrêté portant composition nominative du CHSCT de la Seine-Maritime



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES MOYENS

Affaire suivie par Mme FAVIER-BAUDAIS

22 DEC. 2016

Arrêté du modifiant l'arrêté du 13 janvier 2015 modifié ;

**portant composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la
préfecture de la Seine-Maritime.**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création des comités d'hygiène et de sécurité des services de préfecture ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16 - 001 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2015 portant composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Seine-Maritime, modifié par l'arrêté du 20 janvier 2016 ;

Considérant les modifications intervenues dans la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Seine-Maritime et les propositions présentées par la section locale du syndicat CFDT et par le syndicat Sud Intérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté du 13 janvier 2015 modifié portant composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

1) REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

- Mme Nicole KLEIN, préfète de la Seine-Maritime, en qualité de présidente ou son suppléant
- M Yvan CORDIER, secrétaire général, ou son suppléant

2) REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Au titre du syndicat C-F-D-T-

Titulaires :

- Christophe DESDEVISES
- Sylvie LEPILLEUR
- Martine LEVASSEUR
- Valérie YON

Suppléants :

- Laurence CAVELIER
- Béatrice KULAGA
- Liliane RIGAUDIERE
- Fatima ZINOUE

Au titre du syndicat SUD Intérieur-

Titulaires :

- Denis PERAIS
- Anne CAILLOT

Suppléants :

- David FRADIN
- Daniel DUPIRE

Au titre du syndicat F-O-

Titulaire :

- Chantal JANDACKA

Suppléant :

- Johann TABART

3) MEDECIN DE PREVENTION

- M. le docteur Philippe CARMENT

4) ASSISTANTS DE PREVENTION

- Mme Catherine DUBUISSON, assistante de prévention pour la préfecture de Rouen
- M Dominique SAINT-REQUIER, assistant de prévention pour la sous-préfecture du Havre
- M Frédéric BAILLIEUL, assistant de prévention pour la sous-préfecture de Dieppe

5) INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :

- M le docteur Thierry LE MAO (par interim)

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **22 DEC. 2016**

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,


Yvan CORDIER

voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

76-2017-01-04-005

Composition du Comité Technique de la Préfecture de la Seine-Maritime

Composition du Comité Technique de la Préfecture de la Seine-Maritime



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction des ressources humaines et des
moyens

Arrêté du 4 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 modifié portant

**COMPOSITION
DU COMITE TECHNIQUE
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

V U :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques départementaux des services de préfecture ;
- l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2014 portant composition du comité technique de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté du 12 novembre 2014 fixant le nombre de sièges au sein du comité technique départemental de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition du comité technique départemental de la préfecture de Seine-Maritime à la suite du résultat des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 ;
- l'arrêté du 1^{er} février 2016 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 portant sur la composition du comité technique de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du 19 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2016 portant sur la nouvelle composition du syndicat CFDT pour le comité technique de la préfecture de la Seine-Maritime ;

- l'arrêté du 15 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 modifié par arrêtés du 1^{er} février 2016 et du 19 octobre 2016 ;

Considérant la modification intervenue dans la composition du comité technique de la préfecture de Seine-Maritime et la proposition présentée par le syndicat Sud Intérieur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté du 19 décembre 2014 modifié par arrêtés du 1^{er} février, du 19 octobre et du 15 novembre 2016 portant composition nominative du comité technique de la préfecture de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

1) REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

- Mme Nicole KLEIN, préfète de la Seine-Maritime, en qualité de présidente ou son suppléant
- M Yvan CORDIER, secrétaire général, ou son suppléant

2) REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MEMBRES TITULAIRES :

- au titre du syndicat CFDT
 - Mme Sylvie LEPILLEUR, attachée d'administration de l'Etat
 - Mme Valérie YON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle
 - Mme Martine LEVASSEUR, attachée d'administration de l'Etat
 - Mme Laurence CAVELIER, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- au titre du syndicat SUD Intérieur
 - M. Denis PERAIS, secrétaire administratif de classe normale
 - M. Daniel DUPIRE, adjoint technique 2^{ème} classe
- au titre du syndicat FO
 - Mme Brigitte BAHRI, attachée d'administration de l'Etat

MEMBRES SUPPLEANTS :

- au titre du syndicat CFDT
 - Mme Martine DEHAYS, agent SIC du 1^{er} groupe
 - Mme Céline MAILLO-HATTENVILLE, secrétaire administrative de classe supérieure
 - M. Philippe VERDIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
 - M. Christophe PAVE, adjoint technique principal

- au titre du syndicat SUD Intérieur
 - M. Stéphane BARRIERE, adjoint administratif de 1ère classe
 - Mme Anne CAILLOT, adjoint administratif principal de 2ème classe

- au titre du syndicat FO
 - Mme Chantal JANDACKA, adjoint administratif principal 2ème classe

Le reste sans changement

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif et notifié à l'ensemble des membres du comité technique.

La Préfète,



Nicole KLEIN

voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. (ou sa notification).